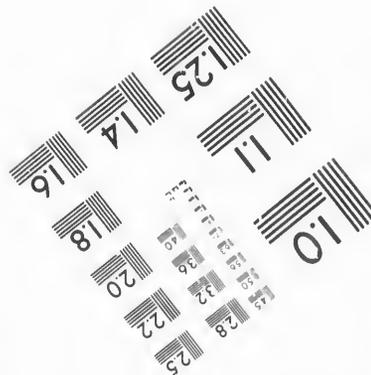
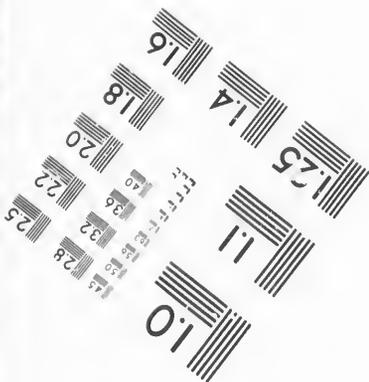
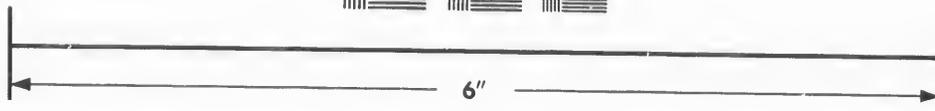
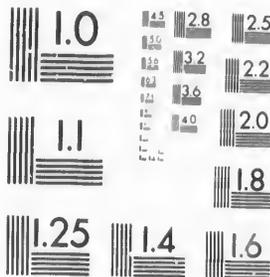


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [2] p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

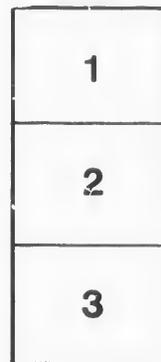
Douglas Library
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

23

REQUETE DES NOTAIRES

DISTRICT DE QUÉBEC

L'honorable Assemblée Législative de la Province de Québec.

Nous les soussignés, tous Notaires pratiquant dans le District de Québec, réunis en assemblée ce jour au bureau de la Chambre des Notaires de Québec, par avis public, aux fins d'examiner le projet de Loi actuellement devant la Législature de la Province de Québec, concernant le Notariat, représentons humblement :

Que les dispositions contenues dans le dit Bill, ayant pour but de réunir toutes les différentes Chambres de Notaires actuellement existantes en une seule Chambre Provinciale, ainsi que celles qui ont pour but de faire cesser immédiatement l'exercice par la même personne des deux importantes fonctions de Notaire et de Régistrateur simultanément rencontrent l'approbation générale.

Que les soussignés ont appris avec regret que l'Honorable M. Archambault aurait, sur les pressantes sollicitations de quelques Notaires Régistrateurs, substitué dans son dit Bill un délai de cinq ans au lieu de six mois pour l'option entre l'une ou l'autre des deux fonctions.

Que les soussignés prient instamment votre Honorable Chambre de changer cette décision, dont le résultat serait de perpétuer dans le pays pendant encore une espace de temps de cinq années les nombreux préjudices occasionnés tant contre l'intérêt général de la société que contre celui de la profession de Notaire, le cumul de ces deux fonctions importantes.

Qu'en outre des nombreuses raisons majeures déjà existantes qui doivent empêcher le Régistrateur de pratiquer comme Notaire, les soussignés croient devoir signaler celle qui est venue s'ajouter à toutes les autres depuis une couple d'années, c'est-à-dire depuis que les distributions de deniers provenant des ventes de Shérif et par Licitation se font sur les certificats des Régistrateurs. Par suite de cette loi, il est excessivement dangereux de placer dans les mains de la même personne (arbitre dans son Bureau) le privilège de passer des actes comme Notaire, en même temps que l'autorité de les enregistrer, et de délivrer plus tard, après quelques années, des certificats où sont classés les rangs d'hypothèque et sur lesquels la distribution des deniers doit se faire en Cour de Justice.

Que cette raison seule devrait être regardée comme suffisante pour ne pas tolérer plus longtemps un état de choses qui a pu déjà et pourrait avoir, d'une manière souvent imperceptible, les plus funestes conséquences pour l'intérêt public, attendu que souvent quelques minutes et même une seule demi-minute suffisent pour assurer la préférence et priorité d'hypothèque d'une créance sur une autre, quelques fois pour des valeurs considérables ; et que par suite le Notaire Régistrateur est sans cesse exposé à pouvoir facilement servir l'intérêt de ses clients, dont il a la surveillance et la garde, au détriment de l'intérêt des clients de ses confrères, puisqu'il est dans son bureau tout à la fois avocat et juge dans la cause de ses clients.

Que les avantages des Notaires Régistrateurs sur les autres Notaires, leurs confrères, ont été tellement exploités par les dits Notaires Régistrateurs qu'en certaines localités les cultivateurs n'osent pas employer d'autres Notaires que les Régistrateurs, parcequ'ils croiraient leurs transactions compromises s'ils ne s'adressaient directement à celui qui tient dans ses mains tous les privilèges des enrégistrement et qui en est le dispensateur.

2611
1

Que les soussignés ont appris que certains Notaires Régistrateurs, dans le but de se maintenir le plus longtemps possible dans leur position actuelle, auraient soulevé comme prétexte une demande d'indemnité au gouvernement.

Que les soussignés sont convaincus que le gouvernement fera promptement justice de ce prétexte futile, puisqu'une indemnité ne peut être demandée que pour dommages soufferts, et qu'en la présente occasion aucun des Régistrateurs Notaires ne souffrira de dommages, puisque les deux charges n'ont été que tolérées jusqu'ici et n'étaient nullement dues aux dits Messieurs qui ont profité amplement par le passé des avantages nombreux que leur procuraient les deux fonctions, entr'autres le monopole de la profession de Notaire dans tout le comté, les émoluments d'officiers rapporteurs aux nombreuses élections qui ont eu lieu depuis plus de dix ans, et ceux attachés à la charge de commissaire en chef pour le recensement de la province; toutes charges dont ils ont amplement profité jusqu'ici, et dont ils pourront encore ci-après profiter comme indemnité si c'est la volonté du gouvernement.

Qu'il est peu de fonctionnaires publics en ce pays, qui aient joui d'autant de privilèges, depuis dix ans, que les Régistrateurs Notaires, et que leurs confrères, qui ne sont pas notaires, se trouvent fort heureux dans leur position de simple Régistrateur et ne songent nullement à abandonner la dite charge, non plus qu'à faire, sous aucune forme, aucune demande d'indemnité au gouvernement.

Que les soussignés sont sincèrement convaincus que pas un seul Notaire Régistrateur n'abandonnera son bureau d'enregistrement à un étranger pour pratiquer comme Notaire, et que si cela arrivait, dix Notaires pour un se présenteraient pour devenir Régistrateurs et pour profiter de toutes les faveurs que le Gouvernement attache à cette charge depuis plus de dix ans.

Qu'au sitôt que les Régistrateurs Notaires auront cessé d'exercer à la fois les deux fonctions, la société toute entière en profitera, ainsi que les membres de la profession de Notaire; et qu'aussi les nombreuses plaintes pour cause de retards apportés par quelques Régistrateurs dans l'enregistrement des actes cesseront de suite.

Que les soussignés osent espérer que pour toutes les raisons ci-dessus votre Honorable Chambre maintiendra dans le dit Bill le délai de six mois pour l'élection des Régistrateurs Notaires et que cette disposition rencontrera l'unanimité parmi les Législateurs, pour le maintien de ce délai de six mois.

Québec, 5 Mars 1869.

JOS. LAURIN, Président.
JOHN CHILDS, Secrétaire.
H. BOLDUC,
G. LARUE,
E. G. CANNON,
CYR. TESSIER,
J. A. CHARLEBOIS,
A. E. TESSIER,
Ls. LECLERC,
E. J. ANGERS,
JOHN STRANG,
A. VOCELLE,
W. LAUNIERE,
A. B. SIRIS,
N. LARUE,
J. BTE. DELAGE,
A. ST. JORE,
J. BTE. MATTE,
JOHN DOYLE,
J. BTE. BEAUMIEU,
FRS. BOURGET,
E. PANET LARUE,

F. E. COUILLARD,
J. BTE. PRUNEAU,
PHI. HUOT,
F. M. AUDET,
F. E. GOURDEAU,
ELZ. L. J. GIROUX,
L. O. BERNIER,
L. P. FALARDEAU,
J. O. LAURIN,
J. E. M. TASCHEREAU,
J. BTE. HAMEL,
A. J. TOURANGEAU,
L. LALIBERTÉ,
M. N. D. LÉGARÉ,
J. B. PARKIN,
SAM. BENOIT,
F. L. G. C. PELLETIER,
LÉON ROY,
FLAVIEN ROY,
E. LEMIEUX,
J. BTE. COUILLARD,
CHS. BOURGET.

